

# Le congé paternité est un parent pauvre...

**LAUSANNE** ■ Un débat, organisé par le Bureau de l'égalité femmes-hommes, a mis en relief le retard de la Suisse dans ce domaine. Bien que rejetée par le Conseil fédéral, l'initiative est très soutenue.

En matière de congé parental et de congé paternité, la Suisse est tout simplement derrière de classe dans un classement européen emmenée par la Finlande et l'Espagne. Ce constat a été dressé, mardi soir dernier, à Lausanne par Isabel Valarino, Dr en sciences sociales et chargée de recherche au Bureau international du travail (BIT), à Genève.

En effet, légalement, un père de famille n'a droit qu'à un jour de congé lors de la naissance d'un enfant. Soit le même temps que

pour un déménagement. Voilà pour le constat général. Cela dit, de plus en plus d'entreprises, conscientes de leur responsabilité sociale et de la nécessité de favoriser le bien-être de leurs collaborateurs, font œuvre de pionnier en accordant des congés généreux, le plus souvent rétribués. C'est même devenu un argument important de recrutement.

## Exemple pratique

Ainsi, Carin Hammer Blakebrough, responsable des ressources humaines

à Ikea Suisse (3000 collaborateurs), a expliqué la politique de son entreprise dans ce domaine, précisant qu'entre autres éléments, Ikea applique strictement l'égalité des salaires. Et de conclure en annonçant que, depuis septembre dernier, les papas bénéficient d'un congé payé de deux mois, l'un des plus généreux accordés dans le pays. L'entreprise étudie, par ailleurs, la possibilité d'octroyer un congé sabbatique d'un an, en offrant la possibilité de revenir.

## Deux positions

Le débat qui s'est engagé après ces deux présentations a été particulièrement animé, tant le sujet passionne. Rien de plus normal lorsqu'il s'agit des enfants, de leur éducation et de l'avenir du pays. Les questions du public ont fusé. Il serait fastidieux de les énumérer mais, de manière générale, la tendance est très favorable à ce qu'un congé paternité ou parental -les deux notions se confondent souvent- soit fixé dans la

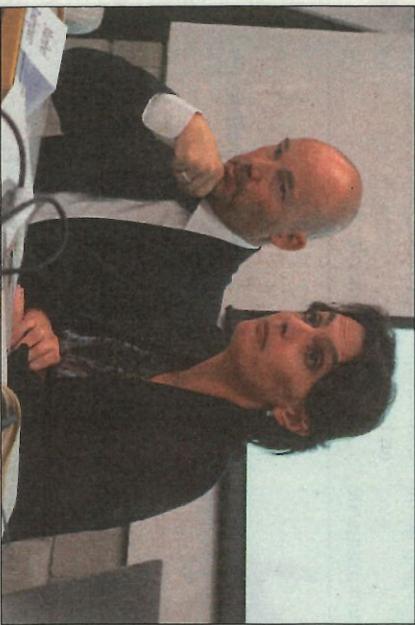


Carin Hammer Blakebrough, responsable des ressources humaines à Ikea Suisse, Severine De Cacqueray, d'Advance, Isabel Valarino, Dr en sciences sociales et chargée de recherche au Bureau international du travail (BIT) à Genève, Sophie Paschoud, juriste et secrétaire patronale, Valérie Borrioli Sandoz, responsable de la politique de l'égalité au syndicat Travail Suisse, et Vera Huber-Sirnao, assistante sociale responsable à PROFA, ont donné du relief à un débat très animé, dans la très symbolique salle du 1<sup>er</sup> février (Bâtiment administratif de la Pontaisel), rappelant l'octroi du droit de vote aux femmes.

loi. Seul Sophie Paschoud, juriste au Centre patronal, s'est opposée à l'inscription d'un tel congé dans la loi.

Elle n'est pas opposée au principe, mais elle estime qu'il appartient aux partenaires de négocier, de cas en cas, ce type d'avantage. Car, bien évidemment, d'une manière ou d'une autre, il faudra bien le financer, puisqu'il s'agit d'un congé qui, à l'image du congé maternité, doit être payé. Représentante de Travail Suisse, Valérie Borrioli Sandoz a proposé de remonter la perception en faveur de l'allocation pour perte de gain -elle a été réduite il y a peu- de 0,45 à 0,5%. «Cela suffirait pour financer le congé parental», a-t-elle affirmé.

Un tel congé, a rappelé Maribel Rodriguez, chef-



Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité femmes-hommes (BEFH), et Patrick Vallat, de la Commission consultative de l'égalité, ont organisé le débat avec le soutien des collaborateurs du BEFH.